

*Date de dépôt: 6 novembre 2002*

*Messagerie*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion de la crèche sise à l'Hôtel des Finances (Espace de Vie Infantile Edmond Kaiser) pour 2000 et 2001**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Remarque préliminaire**

Le rapport ci-dessous vous est tenu en application de l'article 9 de la loi du 25 mai 2000 ouvrant un crédit extraordinaire de fonctionnement pour au maximum 170 000 F pour 2000 et un crédit de fonctionnement pour au maximum 487 000 F dès 2001 au titre de subvention cantonale annuelle et créant une fondation de droit public pour la crèche sise à l'Hôtel des Finances. Cet article prévoit à l'alinéa 1 : « *La fondation est placée sous la surveillance du Conseil d'Etat, qui examine et approuve sa gestion. Cet examen fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil.* »

Le présent rapport concerne exceptionnellement deux années, soit l'année 2000 (août à décembre) et l'année 2001 (janvier à décembre). Dans le cadre de la gestion de la fondation, le Conseil de la fondation s'est heurté à des difficultés quant à la présentation de ses premiers comptes au sujet de la comptabilisation du don du fonds Eckert. En effet, la Ville de Genève et l'Etat n'ont pas les mêmes exigences en matière d'amortissements. La Ville de Genève finance le renouvellement de matériel ou travaux dans les crèches qu'elle subventionne par un compte destiné à cet effet, mais aucune crèche ne fait d'amortissements à ce sujet. L'Inspection cantonale des finances a exigé que les immobilisations de la crèche (mobilier et matériel), acquises par le don Eckert, figurent au bilan et qu'elles soient amorties. Les comptes ont

donc été corrigés dans ce sens. Ce problème à régler entre les deux collectivités subventionnantes et l'Inspection cantonale des finances explique le retard apporté à la présentation du présent rapport. Toutefois, les principes des écritures comptables une fois posés, la présentation des comptes des années ultérieures devrait en être facilitée.

### **Caractéristiques de l'EVE Edmond Kaiser**

La Fondation de droit public pour la crèche sise à l'Hôtel des Finances a été constituée par le Grand Conseil du canton de Genève le 25 mai 2000. La loi y relative est entrée en vigueur le 22 juillet 2000, en même temps que les statuts de la fondation.

La Fondation est née de la volonté commune de M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey, actuellement présidente du Conseil d'Etat et conseillère d'Etat, chargée du département des finances, et de M. Manuel Tornare, conseiller administratif de la Ville de Genève, chargé du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, dont relève la Délégation à la petite enfance. L'idée en était d'offrir une structure d'accueil aux enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'Hôtel des Finances et de l'administration cantonale avoisinante et aux enfants du quartier.

La future crèche a bénéficié de nombreux apports : celui de la présidence du département des finances en collaboration avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui a mis à disposition les locaux au N° 26 de la rue du Stand et a pris en charge les travaux d'aménagement; celui de la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève qui a appuyé le projet et gère la comptabilité et les salaires du personnel; celui du Fonds Louis Eckert pour les fournitures en ameublement et matériel pédagogique. Enfin, un petit jardin attenant a été réservé aux enfants.

En 2000 et 2001, ce sont ainsi 35 places d'accueil à plein temps qui ont été très rapidement offertes à la collectivité puisque le projet a mis moins d'un an à voir le jour et à devenir opérationnel pour la rentrée scolaire 2000-2001.

Dès 2001, grâce à la mise à disposition de nouveaux locaux au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Finances, les enfants ont pu bénéficier d'un nouvel espace fort utile à leur liberté de mouvement, notamment en cas de mauvais temps. Vu le besoin urgent en structures d'accueil pour la petite enfance (40% seulement de places satisfaites en Ville de Genève), la perspective de consacrer cette nouvelle surface à une extension de la capacité d'accueil de la crèche a été étudiée dès fin 2001 et se concrétise à la fin 2002 par la présentation d'une demande de crédit supplémentaire pour 2002 à la

commission des finances et du projet de loi 8198 auprès de votre parlement avec le projet de budget 2003 (augmentation du crédit de subventionnement du fonctionnement en raison de l'augmentation de 10 places d'accueil).

Sur le plan financier, la Fondation est alimentée à parts égales par l'Etat et la Ville de Genève. Par la loi du 25 mai 2000, votre parlement a voté une subvention annuelle cantonale qui se monte à 487 000 F (loyer et charges afférentes compris); quant à la Délégation à la petite enfance, elle finance le déficit de fonctionnement à concurrence d'une somme équivalente. De même, les places d'accueil sont réparties entre les enfants des fonctionnaires de l'Etat et les enfants du quartier.

L'Espace de Vie Infantile Edmond Kaiser, dont le nom a été choisi par les magistrats en hommage à l'humaniste décédé en mars 2000, accueille ainsi plus de 50 enfants à temps complet ou partiel, âgés de quelques mois à 4-5 ans. Trois groupes d'âge ont été constitués, dans lesquels les enfants de 0 à l'âge de la marche, de 15 mois à 2 ans et demi et de cet âge à celui de la scolarité sont répartis.

### **Fonctionnement de l'EVE Edmond Kaiser**

En 2000, l'équipe éducative, constituée par une directrice à 60% (aussi éducatrice à 40%), comptait 13 collaboratrices, dont deux seulement travaillaient à plein temps. Deux autres collaborateurs ont été engagés au 1<sup>er</sup> janvier 2001, lorsque l'effectif des enfants a été au complet. En 2001, l'équipe éducative comportait 15 collaboratrices, dont quatre étaient employées à plein temps. Les membres du personnel sont des éducatrices diplômées, des auxiliaires de crèches et des aides en crèche, compte tenu des exigences posées par le Service de protection de la jeunesse en matière de dotation du personnel. L'EVE Edmond Kaiser jouit aussi de l'aide quotidienne d'une lingère. Quant aux repas, ils sont livrés à partir de la crèche de Saint-Gervais, puisque l'institution ne dispose pas de la possibilité de faire la cuisine.

Comme pour toute nouvelle institution d'accueil de la petite enfance, la mise sur pied du projet, l'ouverture de la structure le 28 août 2000 et son démarrage concret ont occasionné un travail considérable à la direction de la crèche et au Conseil de fondation. La conclusion de polices d'assurance, la perception des pensions dues par les parents, la recherche de personnel qualifié ou au bénéfice d'un permis de travail ont à chaque fois requis des efforts intenses et la collaboration active d'instances extérieures à la crèche.

En 2001, l'absence pour maladie de longue durée de la directrice a obligé le Conseil de fondation, et en particulier sa présidente et sa secrétaire, à garantir le fonctionnement sûr et régulier de l'institution. Après avoir recouru aux services d'une directrice remplaçante pour terminer l'année scolaire, le Conseil de fondation a recherché le mode de direction le plus adéquat. D'un côté, la taille relativement petite de l'institution interdisait l'engagement d'une direction à plein temps; de l'autre, la sécurité et le bien-être des enfants, de même que les performances de l'équipe professionnelle, dépendaient étroitement d'une bonne prise en main éducative et administrative. En vue de la rentrée 2001-2002, le Conseil de fondation a conclu une convention avec le comité de la crèche « La Nichée », sise à proximité. Cet accord autorise les directrices de cette crèche à consacrer une partie de leur temps à la direction de l'EVE Edmond Kaiser. L'expérience professionnelle de ces directrices est apparue comme un élément déterminant pour le renforcement des structures de l'EVE Edmond Kaiser et surtout pour un fonctionnement éducatif et administratif régulier. Ce duo, entré en fonction en août 2001, a été complété par la présence sur place d'une adjointe pédagogique, engagée à 70% pour accompagner les éducatrices et auxiliaires dans leurs tâches quotidiennes. La convention a été conclue pour une durée expérimentale d'une années scolaire et l'expérience pouvait être prolongée pour une durée qui restait à déterminer. Il a été permis de dire, à la fin de l'année 2001, que le choix, qui avait été opéré par le Conseil de fondation avec le soutien total de la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève, s'était révélé judicieux.

Tous ces obstacles administratifs n'ont heureusement pas empêché les enfants d'être accueillis dans des conditions de sécurité, de bien-être et de prise en charge pédagogique optimales. La coopération entre les collaborateurs et collaboratrices, entre ceux-ci et les services extérieurs compétents, la cohabitation d'enfants venant de milieux très différents, le souci de leur offrir une première ouverture d'esprit sur eux-mêmes et sur leurs petits camarades: voilà autant d'éléments qui ont assuré l'intégration de l'EVE Edmond Kaiser dans le quartier et celle de ses petites clientes et petits clients dans le monde qui les entoure.

## **Etats financiers**

Grâce à la gestion rigoureuse de ses ressources, l'EVE Edmond Kaiser a terminé l'année 2000 avec un résultat d'exploitation positif qui a atteint. 32 553 F. En 2001, l'excédent de produits a été de 6 487 F. Ces sommes, à rétrocéder aux deux collectivités subventionnantes, sont à partager entre la

Ville de Genève et l'Etat de Genève au pro rata de leur subvention respective versée en 2000 et 2001.

### **Perspectives financières futures**

Le Conseil de fondation a déjà informé le Conseil d'Etat et votre autorité que, dès 2002, un déficit de fonctionnement était à envisager. Il a demandé à cet effet, en raison de l'augmentation du nombre de places d'accueil dès août 2002, un crédit supplémentaire 2002 à la Commission des finances. Pour parachever ce projet, l'EVE Edmond Kaiser compte sur votre soutien (octroi d'un crédit supplémentaire en 2002 et acceptation du PL 8198, déposé avec le projet de budget 2003). Car, et cela va sans dire, un agrandissement engendre une augmentation des frais et par conséquent de la subvention de fonctionnement, prise en charge à part égale par les deux collectivités subventionnantes et proportionnelle au nombre de places nouvelles mises à disposition.

### **Composition du Conseil de fondation d'août 2000 à décembre 2001**

- M<sup>me</sup> Marie-Françoise Lücker-Babel, présidente (Ville de Genève), membre du Bureau;
- M<sup>me</sup> Jacqueline Corboz, secrétaire (Etat de Genève), membre du Bureau;
- M. Patrick Chauveau (Ville de Genève);
- M. Alain Decosterd (Etat de Genève);
- M. Patrick Pettmann (Etat de Genève);
- M<sup>me</sup> Marie Vanek, remplacée par M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, à l'automne 2001 (Ville de Genève);
- M<sup>me</sup> Pascale Cintrat, remplacée par M<sup>me</sup> Anadir Jara Delgado Clarke, en 2001, représentante du personnel;
- M. Gilles Forestier, représentant des parents (Ville de Genève), membre du Bureau;
- M<sup>me</sup> Karine Spahni, remplacée par M<sup>me</sup> Karin Sieve, à l'automne 2001, représentante des parents (Hôtel des Finances).

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat vous fait part de son approbation de la gestion de la Fondation de l'EVE Edmond Kaiser, pour les années 2000 et 2001 et vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Micheline Calmy-Rey